



DISTRICT ISERE DE FOOTBALL

REUNION AVANT SAISON

CATEGORIES U15 ET U17

SAISON 2017 / 2018

LIEUX ET DATES DES REUNIONS

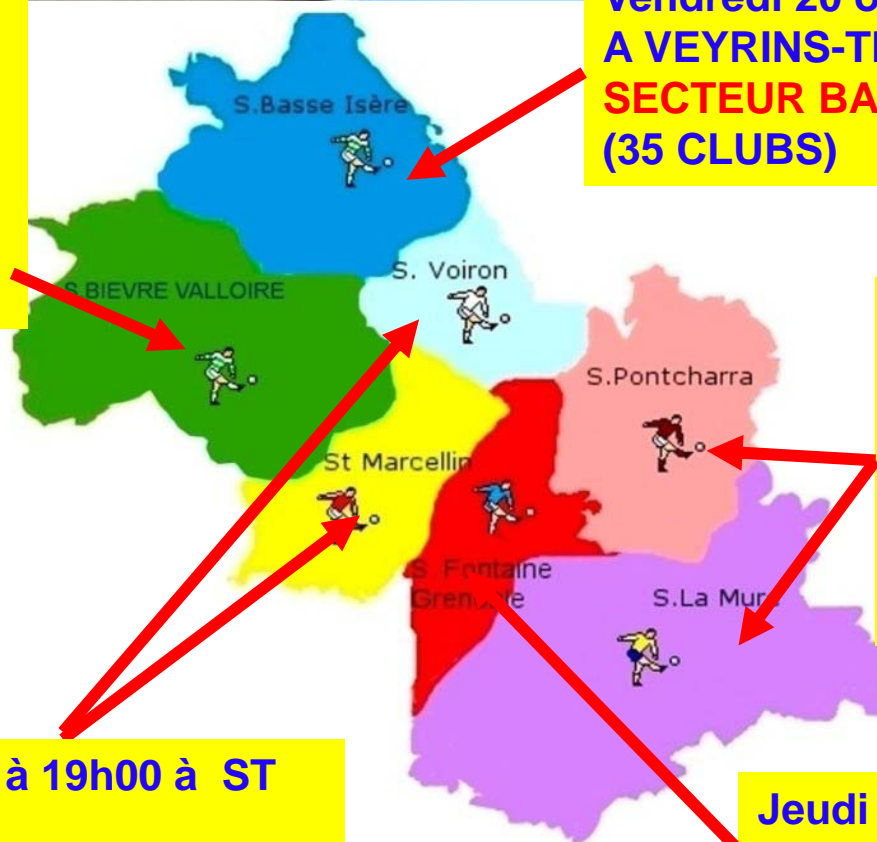
Lundi 16 octobre
2017
à 19h00 à
MONTSEROUX
SECTEUR BIEVRE
VALLOIRE
(30 CLUBS)

Vendredi 20 octobre 2017 à 19h00
A VEYRINS-THUELLIN
SECTEUR BASSE ISERE
(35 CLUBS)

Vendredi 6 octobre 2017
à 19h00 au district
SECTEURS
PONTCHARRA
et LA MURE
(30 CLUBS)

Jeudi 19 octobre 2017 à 19h00 à **ST**
QUENTIN sur ISERE
SECTEURS ST MARCELLIN et
VOIRON
(43 CLUBS)

Jeudi 12 octobre 2017 à
19h00 au district
SECTEUR
GRENOBLE/FONTAINE
(30 CLUBS)

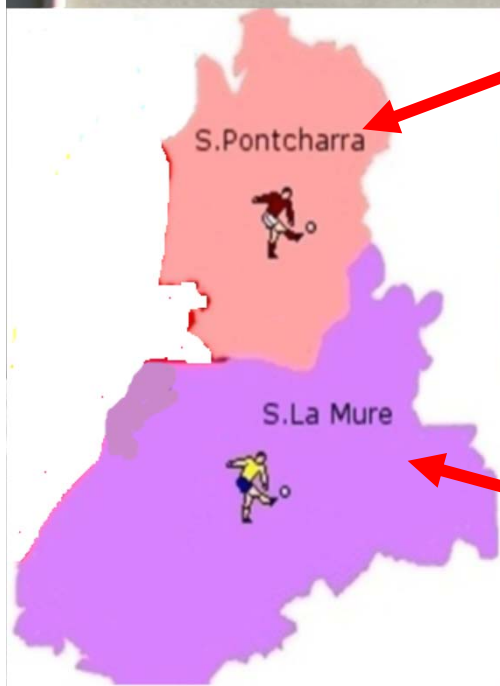




SECTEUR PONTCHARRA :

1,2,3 BOUGE - BELLEDONNE GRESIVAUDAN - CROLLES - DOMENE-ENT
GRESIVAUDAN FOOT FEMININ - FROGES - GIERES - GONCELIN -
GRESIVAUDAN AS - MANIVAL - PAYS ALLEVARD -PONTCHARRA -- ST
HILAIRE TOUVET - ST MARTIN URIAGE - TOUVET TERASSE -
VERSOUD - RACHAIS

Soit 17 CLUBS



SECTEUR LA MURE :

BOURG D'OISANS -CHAMPAGNIER- CLAIX - JARRIE CHAMP -
MONESTIER - ND MESSAGE - PIERRE CHATEL - PONT DE CLAIX - ST
GEORGES COMMIERS - ST PAUL VARCES - SUD ISERE - SUSVILLE
MATHEYSINE - VALLEE DE GRESSE -

SOIT 13 CLUBS



DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL

SECTEUR GRENOBLE/FONTAINE :

ABBAYE – ASIEG – BAJATIERE – DEUX ROCHERS - FC 2A – GF 38 –
GRENOBLE DAUPHINE - GUINEENS – VILLENEUVE – VOREPPE –
ECHIROLLES FC – ECHIROLLES SURIEUX – EYBENS – FONTAINE AS –
FONTAINE LES ISLES – MAHORAISE - MARTINEROIS – MISTRAL – NOYAREY
– POISAT -QUATRE MONTAGNES – SASSENAGE – SEYSSINET – SEYSSINS –
TUNISIENS SMH-TURCS GRENOBLE – AS TURQUOISE -U.O.PORTUGAL-
USVO -VEUREY

SOIT 30 CLUBS

● **SECTEUR BIEVRE VALLOIRE :**

- **ARTAS CHARANTONNAY - BEAUVOIR ROYAS -
BEAUREPAIRE – BIZONNES – BOSS – BREZINS -
CHEYSSIEU – COLLINES FC - COMMELLE - COTE
ST ANDRE - CVL- E.C.B.F - ENTENTE FOOT
ETANGS - ESTRABLIN – EYZIN PINET - FARAMANS
- FLACHERES- FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE –
GPT ISERE RHODANIENNE – LIERS - MOS 3
RIVIERES – MOTTIER – OLYPIQUE NORD
DAUPHINE - REVENTIN. –ST HILAIRE COTE - ST
SIMEON BRESSIEUX – ST MAURICE EXIL –
UNIFOOT - THODURE - VAREZE**

SOIT 30 CLUBS



SECTEUR VOIRON :

ASCOL FOOT 38 - BATIE DIVISIN - BILIEU - CHABONS -
CHIRENS - CROSSEY - L.C.A. FOOT 38 - MIRIBEL -
MONTFERRAT - LA MURETTE - OYEU - ST CASSIEN - ST
GEOIRE VALDAINE - ST JEAN AVELANNE - ST JOSEPH
RIVIERE - LA SURE - ST BERON - VALONDRAS - VELANNE -
VOIRON ASP - VOIRON MOIRANS - VIRIEU

SOIT 22 CLUBS.....



SECTEUR ST MARCELLIN :

BEAUCROISSANT - CHATTE - GPT SUD DAUPHINE - GPT
FURE ISERE - LA RIVIERE - IZEAUX - MOIRANS - POLIENAS -
RIVES - SILLANS - RO CLAIX - ST ANTOINE - ST HILAIRE DU
ROSIER - ST LATTIER - ST MARCELLIN - ST QUENTIN SUR
ISERE - TURCS DE MOIRANS - VER SAU - VINAY - VOUREY -
TULLINS.

SOIT 21 CLUBS



SECTEUR BASSE ISERE :

**ANTHON – BALMES NI – BATIE MONTGASCON –
BOUCHAGE / PASSINS - BOURBRE - BOURGOIN ASP -
BOURGOIN FC - CASSOLARD PASSAGEOIS – CESSIEU –
CHARVIEU CHAV – CORBELIN - CREMIEU - CREYS
MORESTEL - DOLOMIEU – DOMARIN – FOUR – ISLE
D’ABEAU - LAUZES – LES AVENIERES - MEYRIE –
NIVOLAS – PASSINS - ROCHETOIRIN – RUY MONTCEAU –
SEREZIN DE LA TOUR - ST ANDRE LE GAZ – LA TOUR ST
CLAIR - TIGNIEU JAM. – TURCS DE LA VERPILLERE -
VALLEE BLEUE - VALLEE HIEN –VALLEE DU GUIERS –
VENERIEU – VEZERONCE HUERT– O.VILLEFONTAINE**

SOIT 35 CLUBS



ETAT DES LIEUX U17

DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL

Nombre total clubs district = 168

NOMBRE CLUBS U17 CONCERNES EN COMPETITION DISTRICT

| Secteurs | Nombre de clubs |
|---------------------|--|
| BASSE ISERE | 17 SUR 35 DONT 1 ENTENTE |
| VOIRON | 12 SUR 22 DONT 1 ENTENTE ET 1 ENTENTE A 3 |
| GRENOBLE / FONTAINE | 12 SUR 30 |
| LA MURE | 7 SUR 13 |
| PONTCHARRA | 8 SUR 17 DONT 1 ENTENTE |
| ST MARCELLIN | 7 SUR 21 DONT 2 ENTENTES ET 2 GROUPEMENTS" |
| BIEVRE VALLOIRE | 18 SUR 30 DONT 3 ENTENTES ET 1 ENTENTE A 3 ET 1 GROUPEMENT |
| TOTAL | 81 SUR 168 |

NOMBRE EQUIPES U17 ENGAGEES EN COMPETITONS DISTRICT

| Secteurs | Nombre d'équipes |
|---------------------|------------------|
| BASSE ISERE | 22 |
| VOIRON | 9 |
| GRENOBLE / FONTAINE | 17 |
| LA MURE | 7 |
| PONTCHARRA | 10 |
| ST MARCELLIN | 6 |
| BIEVRE VALLOIRE | 19 |
| TOTAL | 90 |

PARTICULARITES

10 ENTENTES

DONT

8 ENTENTES à 2 CLUBS

2 ENTENTES à 3 CLUBS

3 GROUPEMENTS

**1 ENTENTE à 2 CLUBS
AVEC 1 CLUB D'UN
AUTRE SECTEUR**

ET

**1 ENTENTE à 3 CLUBS
AVEC 1 CLUB D'UN
AUTRE DISTRICT**

7 EQUIPES JOUANT EN LIGUE

HISTORIQUE LICENCES U16/U17

SAISON 2011/2012 à 2017/2018

| TOTAL LICENCE DISTRICT | TOTAL LICENCE 2011/2012 | TOTAL LICENCE 2012/2013 | TOTAL LICENCE 2013/2014 | TOTAL LICENCE 2014/2015 | TOTAL LICENCE 2015/2016 | TOTAL LICENCE 2016/2017 | TOTAL LICENCE AU 20/10/2017 |
|--------------------------|-------------------------|-------------------------|---|-----------------------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| TOTAL LICENCIES U16/U17 | 1770 | 1697 | 1650 | 1760 | 1771 | 1840 | 1767 |
| TOTAL LICENCIES DISTRICT | 28331 | 28627 | 28906 | 31107 | 31043 | 32096 | 28356 |
| | | ¼ FINALISTE EURO | CONTRÔLE DES LICENCES SUR FEUILLES DE MATCH | COUPE DU MONDE FRANCE ¼ FINALISTE | | EURO EN FRANCE FINALISTE | |

ETAT DES LIEUX U15



Nombre total clubs district = 168

NOMBRE CLUBS U15 CONCERNES EN COMPETITION DISTRICT

| Secteurs | Nombre de clubs |
|---------------------|--|
| BASSE ISERE | 19 SUR 36 DONT 2 ENTENTES |
| VOIRON | 13 SUR 22 DONT 1 ENTENTE ET 1 ENTENTE A 3 |
| GRENOBLE / FONTAINE | 17 SUR 30 |
| LA MURE | 8 SUR 14 |
| PONTCHARRA | 12 SUR 18 DONT 1 ENTENTE |
| ST MARCELLIN | 6 SUR 21 DONT 1 ENTENTE ET 2 GROUPEMENTS |
| BIEVRE VALLOIRE | 21 SUR 30 6 ENTENTES ET 1 GROUPEMENT |
| TOTAL | 93 SUR 168 |

NOMBRE EQUIPES U15 ENGAGEES EN COMPETITONS DISTRICT

| Secteurs | Nombre d'équipes |
|---------------------|------------------|
| BASSE ISERE | 29 |
| VOIRON | 11 |
| GRENOBLE / FONTAINE | 29 |
| LA MURE | 13 |
| PONTCHARRA | 16 |
| ST MARCELLIN | 5 |
| BIEVRE VALLOIRE | 21 |
| TOTAL | 124 |

PARTICULARITES

14 ENTENTES
DONT
13 ENTENTES à 2 CLUBS
1 ENTENTE à 3 CLUBS

2 ENTENTES à 2 CLUBS
AVEC 1 CLUB D'UN
AUTRE SECTEUR

ET

6 ENTENTES DANS UN
MEME SECTEUR

11 EQUIPES JOUANT EN LIGUE

HISTORIQUE LICENCES U14/U15 SAISON 2011/2012 à 2017/2018

| TOTAL LICENCE DISTRICT | TOTAL LICENCE 2011/2012 | TOTAL LICENCE 2012/2013 | TOTAL LICENCE 2013/2014 | TOTAL LICENCE 2014/2015 | TOTAL LICENCE 2015/2016 | TOTAL LICENCE 2016/2017 | TOTAL LICENCES AU 20/10/2017 |
|--------------------------|-------------------------|-------------------------|---|-----------------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------------|
| TOTAL LICENCIES U14/U15 | 2185 | 2028 | 2021 | 2324 | 2338 | 2413 | 2288 |
| TOTAL LICENCIES DISTRICT | 28331 | 28627 | 28906 | 31107 | 31043 | 32096 | 28356 |
| | | ¼ FINALISTE EURO | CONTRÔLE FEUILLE DE MATCH PAR LE DISTRICT | COUPE DU MONDE FRANCE ¼ FINALISTE | | EURO EN FRANCE FINALISTE | |

QUELQUES CHIFFRES COMMISSION DISCIPLINE

| SAISONS | 2012/2013 | 2013/2014 | 2014/2015 | 2015/2016 | 2016/2017 | AVENIR |
|--|------------|------------|------------|-------------|-------------|--------|
| Nombre total dossier | 439 | 405 | 422 | 513 | 518 | A |
| Nombre de dossier U17 | 31 (7,06%) | 35 (8,64%) | 39 (9,24%) | 68 (13,26%) | 78 (15,06%) | L |
| Nombre de dossier U15 | 22 (5,01%) | 23 (5,68%) | 21 (4,98%) | 38 (7,41%) | 28 (5,41%) | A |
| Instruction U15 | 1 | 0 | 0 | 4 | 1 | R |
| Instruction U17 | 1 | 1 | 2 | 7 | 9 | M |
| Nombre encadrants sanctionnés U15 | 1 | 8 | 3 | 9 | 7 | A |
| Nombre encadrants sanctionnés U17 | 1 | 7 | 5 | 10 | 19 | N |
| Total encadrants sanctionnés toutes catégories | 64 | 78 | 79 | 72 | 97 | T |

INFOS COMMISSION DISCIPLINE

Catégories soumises aux mêmes contraintes et règlements pour ce qui est de la discipline.

Rappel arbitre bénévole peut sanctionner et faire un rapport.

Barème disciplinaire visible sur le site du district.

COMMISSION TECHNIQUE

EDUCATEURS : « ADOPTER LA BONNE ATTITUDE »

- Prioriser le **JEU AVANT L'ENJEU**
- Respecter les décisions de l'arbitre.
- Se concentrer sur la prestation collective de son équipe.
- Apprendre à contrôler ses émotions pendant les matchs :
« tu peux te sentir frustré, victime d'injustice, énervé ou vexé,
mais tu dois avant tout te concentrer sur le jeu, c'est la
véritable force de l'éducateur ».



- Démontrer ton esprit sportif en étant exemplaire pour les autres, refuse toute tricherie.

- Rester lucide quand ton équipe gagne ou perd :
 - **Soyez humble et respectable.**

RÔLE DE L'ÉDUCATEUR :

Il apporte aux pratiquants une formation Athlétique et leur inculque les « valeurs du Football et de la vie en groupe ».



Droits et Devoirs de l'Éducateur :

Il a le droit :

- au respect des joueurs et de l'ensemble des composantes du club,
- à une formation et un recyclage de qualité,

Il a le devoir :

- de se former pour mettre toujours plus de compétences au service des pratiquants,
- de veiller à la sécurité des joueurs.

Il a le devoir :

Rôle de l'Edicateur :

- de chercher toujours à transmettre une passion, en donnant du plaisir,
- de faire de la compétition un « outil de formation » en laissant de l'initiative, en respectant joueurs, arbitres et entourage.
- d'avoir un comportement et un langage exemplaires en toutes circonstances,
- d'essayer d'imposer des comportements exemplaires sur et autour du terrain.
- d'être intransigeant sur le respect des « valeurs » : plaisir, respect, engagement, tolérance, solidarité, camaraderie, esprit d'équipe...

programme éducatif fédéral

P.E.F

- Le programme éducatif fédéral a été lancé auprès des clubs en septembre 2014.
- C'est un outil pédagogique qui a vocation à accompagner les clubs dans leur mission éducative, citoyenne et sociale.
- Le club dispose avec le programme éducatif fédéral de supports pédagogiques afin de sensibiliser ses licenciés et leur entourage sur les valeurs fondamentales du football mais également de valoriser ses actions auprès de ses partenaires privés et institutionnels.
- Il repose sur une déclinaison des thèmes en « règles de vie » et « règles du jeu »
- Le programme éducatif fédéral propose de mettre en avant des thématiques directement liées à la pratique du football mais également à la vie collective.
- Les règles de vie traitent de la santé, de l'engagement citoyen et de l'environnement tandis que les règles du jeu abordent le fair-play, les règles du football, l'arbitrage et la culture foot.
- C'est un panel d'outils variés et complémentaires à destination des éducateurs, outils qui doivent permettre de mener des actions sur les terrains, en match ou à l'entraînement mais aussi en dehors du terrain.

INFOS GENERALES

- Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes et groupement entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes. (Voir modalités dans les règlements généraux des championnats jeunes sur le site du D.I.F)
- Tout joueur ou joueuse doit être titulaire d'une licence délivrée par la F.F.F. et avoir les délais de qualification réglementaires.
- De même, les dirigeants devront être munis de la licence spéciale prévue par les Règlements Généraux de la F.F.F. et selon les minima imposés par les Règlements Généraux de la Ligue Rhône-Alpes.
- Les engagements sont à adresser au District par **FOOT CLUB, AVANT la DATE BUTOIR** communiquée par le DISTRICT par le biais du P.V.

INFOS CATEGORIES

U17

Peuvent pratiquer les joueurs nés en **2001** (U17), en **2002** (U16), en **2003**(U15)

Temps de jeu 45 minutes

Ballon taille 5

Pas de prolongations en coupe.

5 tirs aux buts si nécessaire.

U15

Peuvent pratiquer les joueurs(**euses**) nés(**es**) en **2003** (U15), en **2004** (U14) et U13 né(**es**) en 2005 avec un maximum de 3 U13 (article 168 des R.G FFF)

Temps de jeu 40 minutes

INFO COMMISSION SPORTIVE (1)

CHAMPIONNAT

2 formes de championnats :

1. Championnats à 11 pour le **U17** et **U15** qui se jouent en une seule phase, en matchs « aller-retour ».

2. Championnat **à 8 pour les U15 dans le cas d'effectif insuffisant pour la pratique à 11 dans cette catégorie.**

en deux phases,

en matchs « aller-retour »

tout en tenant compte du **nombre d'équipes engagées** et de **la situation géographique.**

INFOS COMMISSION SPORTIVE (2)

Répartition des équipes dans les niveaux

Un club engageant plusieurs équipes dans la même catégorie ne peut avoir qu'une équipe seule par niveau sauf au dernier.

Classements

Pour les championnats en matchs « aller – retour », il sera compté :

- Match Gagné **3 points**
- Match Nul **1 point**
- Match Perdu **0 point**
- Match Perdu par Pénalité **-1 point**
- Match Perdu par Forfait **-1 point**
- Match Perdu par Pénalité pour Fraude **-1 point + application du bonus /malus.**

Pour les critères de départage en fin de championnat, voir les articles des règlements des championnats de jeunes du D.I.F

INFOS COMMISSION SPORTIVE (3)

COUPES

Coupe Marcel MICHELET réservée aux équipes U17

Coupe Pierre DUBOIS réservée aux équipes U15

Dans les catégories U17 et U15, une coupe repêchage est réservée aux perdants des deux premiers tours.

Pour les U15 à 8, une coupe est également organisée.

Peuvent s'engager dans ces compétitions uniquement les équipes disputant le Championnat de District de la catégorie concernée.

Un club ne pourra engager que deux équipes au maximum par catégorie.

Une équipe déclarant forfait général en championnat sera également forfait en coupe si elle est qualifiée.

Une équipe passant du championnat à 11 au championnat à **8 ou vice versa perdra sa qualification en coupe de sa catégorie dans la catégorie U15.**

INFO COMMISSION SPORTIVE (4)

Remplacement de trois joueurs ou joueuses au cours de toutes les rencontres.

Les joueurs ou joueuses remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et, à ce titre, revenir sur le terrain.

Toutefois, et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de changements autorisés au cours des **dix dernières minutes du temps réglementaire est limité à deux par équipes.**

Application de l'article 22 des R.G du D.I.F. avec la précision ci-dessous pour les U15

Un club engageant une équipe à 11 et une équipe à 8 en U15 ne pourra utiliser dans **les équipes à 8 que 2 joueurs ayant fait plus de 5 matchs en championnat avec la ou (les) équipe(s) supérieure(s).**

CONTACTS

CATEGORIE U17

BERNARD BUOSI : **06.74.25.85.94**

buosi.bernard@neuf.fr

CATEGORIE U15

DAN MARCHAL : **06.24.79.26.38**

mik1709@hotmail.com

COMMISSION SPORTIVE

le mardi après midi **04.76.26.87.71**

sportive@isere.fff.fr

ACCOMPAGNEMENT art. 44

Partant du principe que les clubs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain et que les clubs visiteurs sont responsables des désordres provoqués par leurs spectateurs notamment (ref. art 129 des R.G. de la FFF). Il est indispensable que ce rôle soit confié à un dirigeant ou un joueur licencié du club, possédant une bonne connaissance des règlements. Celui-ci sera obligatoirement inscrit sur la feuille de match, à la rubrique "délégués".

Tout "délégué" est désigné en début de saison par un courrier signé du président.

L'absence de délégué lors de rencontre implique un retrait de points au challenge de la sportivité

Tout club recevant est dans l'obligation d'avoir sur le terrain deux délégués dont un avec brassard.

Tout club visiteur est dans l'obligation d'avoir sur le terrain un délégué licencié avec brassard.

EDUCATEUR

ARBITRE
ASSISTANT

DELEGUE CLUB 2 licencié

DELEGUE CLUB 1 licencié avec brassard

peut être
le délégué club 2

inscrit comme délégué bénévole adjoint 1 sur la F.M.I.

inscrit comme délégué bénévole principale sur la F.M.I.

se rend le cas échéant disponible auprès du délégué officiel

inscrit comme délégué bénévole adjoint 2
(à l'extérieur).

met la feuille de match à disposition des équipes 1 h 00 avant la rencontre

assure la sécurité des officiels

présente à l'arbitre le ballon du match

assure la police de terrain (environnement, public)

accueille les officiels et les visiteurs

fait dégager les accès aux vestiaires à la mi-temps et à la fin du match.

s'assure du règlement des indemnités des officiels

accompagne les officiels jusqu'à leur vestiaire

organise le retour des officiels et des visiteurs (collation et départ)

interdit à tout spectateur de pénétrer sur le terrain.

INFO COMMISSION ETHIQUE

- **BONUS/MALUS**
(voir article 62-2-2 R.G D.I.F)
- **RECIDIVE CLUB**
(voir article 62-2-3 R.G D.I.F)
- **MATCH « à RISQUES »**

INFO COMMISSION ETHIQUE

• CHALLENGE SPORTIVITE

(règlement et fiche sur le site du D.I.F onglet ETHIQUE)

CHALLENGE SPORTIVITE CLAUDE MONTPIED U15 U17 U18F SAISON 2017/2018

COMPLÉTER LES ZONES GRISÉES CONCERNÉES

CLUB:

CATEGORIE

| | |
|---------|--|
| U15 & 7 | |
| U15 | |
| U17 | |
| U18 F | |

NIVEAU

| | |
|------------|--|
| EXCELLENCE | |
| PROM. EXC | |
| 1ERE DIV | |
| 2EME DIV | |

POULE

| | |
|--------|--|
| A | |
| B | |
| C | |
| D | |
| E | |
| F | |
| G | |
| H | |
| UNIQUE | |

ENCADREMENT

| | |
|-----------|--|
| NOM | |
| PRENOM | |
| N°LICENCE | |

DIPLÔME

| | | | | | |
|-----|-----------|-----------|-----------|--------|-------------|
| JAT | L1 - CFF1 | L2 - CFF2 | A5 - CFF3 | AUTRES | NON DIPLÔME |
| | | | | | |

| DATE | DOMICILE | EXTERIEUR | ADVERSAIRE | INCIDENT DIRIGEANT MAXI 4PTS | EDUCATEUR MAXI 5PTS | PUBLIC MAXI 3PTS | COMPORTEMENT EQUIPE MAXI 3PTS | TOTAL | OBSERVATION |
|------|----------|-----------|------------|---------------------------------|------------------------|---------------------|----------------------------------|-------|-------------|
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |

Equipe ayant eu le geste le plus sportif :

Expliquez en quelques lignes

Cadre **réservé** au District (Les clubs ne doivent rien noter)

les +

total pts notation matchs

total pts geste + sportif

total +

les -

total retrait pts bonus/malus

total retrait pts cases grises non cochées

total -

Points challenge Claude Montpied (total +)-(total-)

INFO COMMISSION FUTSAL

- Organisation par le district d'une coupe futsal pendant la trêve.
- Il n'est pas nécessaire d'avoir un gymnase.
- Information et inscription par le biais du site du D.I.F
- Le vainqueur de la coupe départementale dispute la coupe régionale

- Contact district

LOUIS Janick

Tel 06.86.22.44.90

MAIL louisjanick@gmail.com

FMI : QUELQUES RAPPELS

Préambule:

La FMI est **obligatoire** et doit toujours être faite : que le match soit **joué**, **non joué** ou **arrêté**.

Il est impératif d'**installer la nouvelle version 3.5.1.0**





Correspondant
Footclubs :

ATTENTION : vérifier que le correspondant n'a pas changé, sinon faire le nécessaire.

Le correspondant Footclubs après avoir créé un compte à l'utilisateur de la FMI, **lui affecte l'équipe** pour laquelle la personne a la gestion de la feuille de match.

Tous les joueurs pouvant évoluer dans cette catégorie redescendront sur la tablette.

Mot de passe:

Le mot de passe de l'identifiant Footclubs doit être changé par la personne et non par le correspondant Footclubs (voir documentation Chapitre II paragraphe 6)

La **durée de vie d'un mot de passe** étant de 6 mois, il doit être changé la semaine précédant le 1^{er} match au plus tard, et courant janvier pour la 2^{ème} partie du championnat

1) Se connecter sur le site d'assistance de la FMI à cette adresse
<https://fmi.fff.fr/assistance>
puis cliquer sur la ligne 5 : Mot de passe

2) Indiquez votre nom utilisateur, votre email et le code de vérification de sécurité. Cliquez ensuite sur « **Envoyer ma demande** » et suivez les instructions.

FFF
FEUILLE DE MATCH

Bienvenue dans l'assistance Feuille de match informatisée.
Découvrez l'application, consultez et téléchargez les modes d'emploi en ligne, obtenez les derniers téléchargements, et bien plus encore.
A vous de jouer.

- 1 Documentations
- 2 Vidéos Pédagogiques
- 3 Garantie Archos
- 4 Versions Disponibles
- 5 Mot de Passe
- 6 CGU

Vous avez oublié votre mot de passe ou il arrive à expiration ?
Vous êtes au bon endroit !

Compte utilisateur

Adresse Email

Vérification de sécurité

Entrez le code tel qu'il apparaît. Il ne peut pas y avoir de zéro.

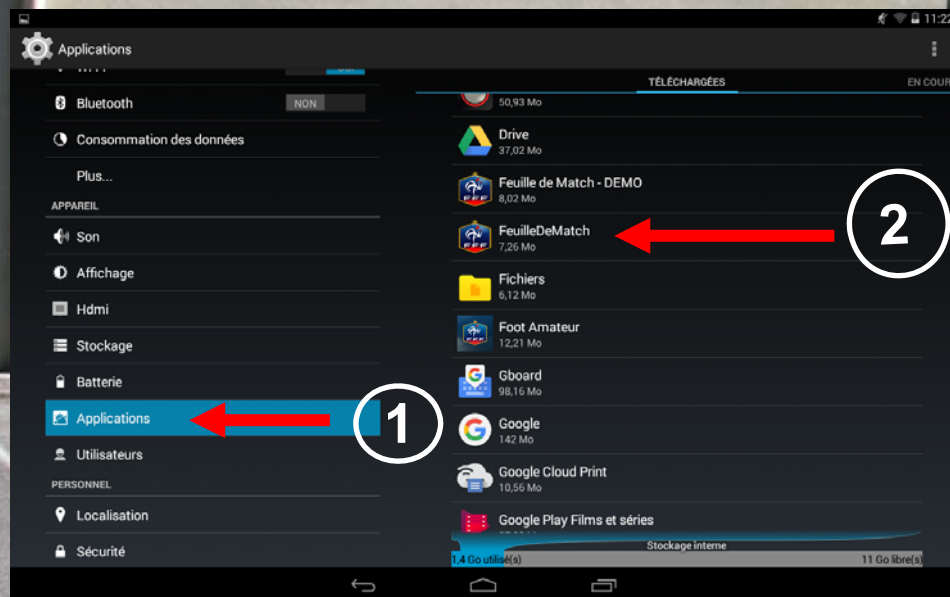
Régénérer le code :

Code de confirmation

Envoyer ma demande

Préventif:

Effacer les données d'une application donnée permet de **recupérer de l'espace** de stockage disponible sur votre tablette.



Préparation des rencontres:

Chaque éducateur doit préparer et transmettre sa composition d'équipe sur un PC et non sur la tablette avant la veille au soir de la rencontre.

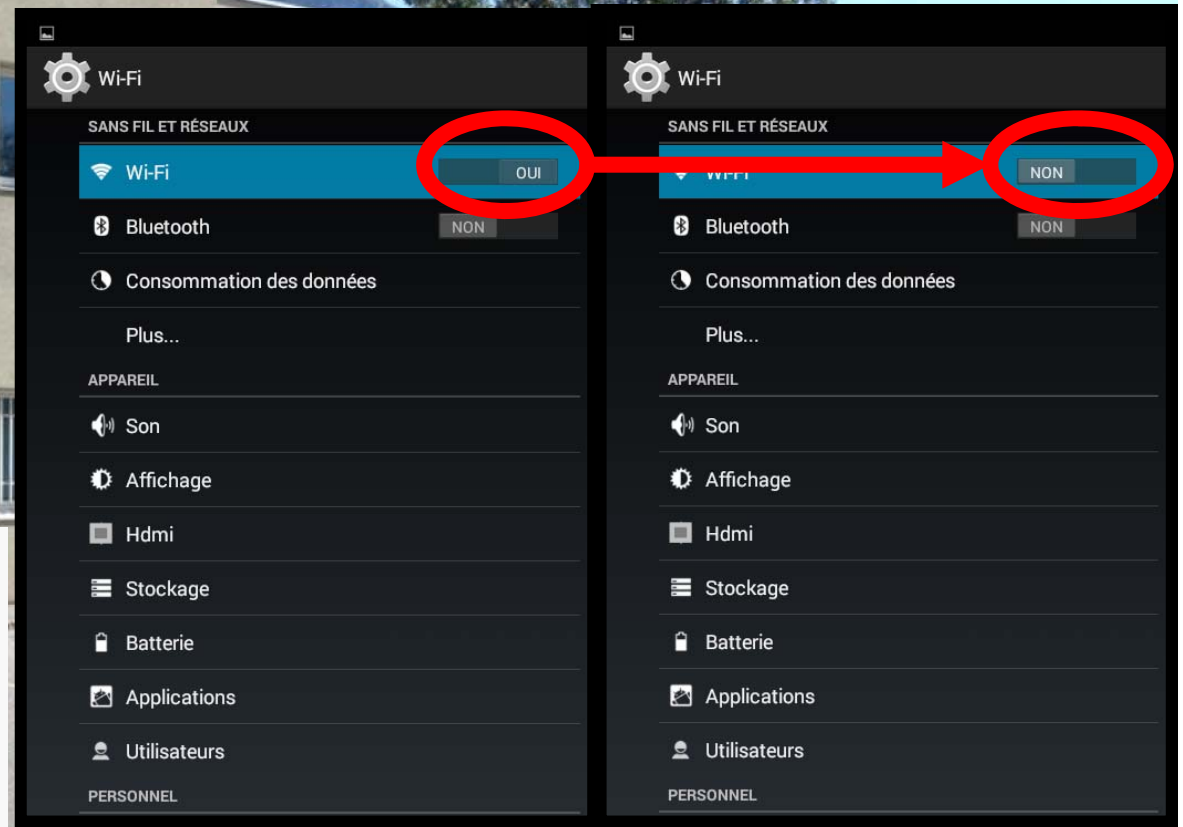
Si des **licences n'apparaissent pas** sur la tablette prévenir le district avant le jeudi 18h

Le matin du match, l'équipe recevante rapatrie la rencontre et charge les données sur la tablette du match.

Avant le match:

Si au stade il n'y pas de wifi , il est préférable de désactiver le wifi de la tablette

**NE PAS OUBLIER
DE **REMETTRE** LE
WIFI APRES LE
MATCH**



Avant le match :

Le mot de passe de la rencontre et le mot de passe de l'arbitre doivent être simples et courts

PAS DE MAJUSCULES, PAS DE CHIFFRES, PAS DE SIGNES.

Utiliser seulement les lettres (a,b,c..... x, y, z) en minuscules

Pour toute la série des signatures, l'arbitre **signe en dernier** et valide.

Après le match:

Avant les signatures d'après match bien vérifier :

- le score est correct
- les cartons sont bien affectés aux bonnes personnes,
- les réserves posées sont bien présentes,
- les blessés sont bien inscrits avec le type de blessure.

La feuille de match doit être impérativement envoyée
avant le lundi 12H.

**Aucune correction ne sera faite après clôture de la
rencontre par l'arbitre.**

INFOS COMMISSION REGLEMENT

Article 22 règlements généraux D.I.F) – Equipes Réserves

Les clubs, quels que soient le niveau et *la catégorie à 11 auxquels ils évoluent, ayant des équipes réserves engagées dans des compétitions du District, ne pourront utiliser dans celles-ci, que 3 (trois) joueurs ayant fait plus de 5 (cinq) matchs de championnat avec la ou les équipes supérieures.*

(Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même *week-end sportif (le week-end s'entend du vendredi au lundi inclus).*

La participation des joueurs en surclassement U13 à U19 et des joueuses U13F à U17F à des compétitions de catégorie supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent.

INFO COMMISSION REGLEMENT

TERRAINS IMPRATICABLES Voir article 45 R.G D.I.F

Communication plannings des rencontres

La communication du planning des rencontres sera **exclusivement faite via footclub**.

Le délai de demande de modification passe **de 13 à 10 jours**. Des modifications pourront être faites jusqu'au **jeudi de la semaine N-1**.

Si la commission est obligée d'intervenir après (période orange), les deux clubs enverront une demande écrite avec leurs accords.

Si un changement doit être fait à moins de 5 jours de la rencontre, il **ne peut être effectué** que par la commission sportive elle-même.

INFOS COMMISSION ARBITRE

DEVOIRS DES CLUBS ENVERS LES ARBITRES

- règlement financier des arbitres à la fin du match, frais à partager à parts égales entre chaque club.

DESIGNATIONS

Désignateur **FIARD Eric** TEL : **06.46.41.36.44**

Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

faire remonter infos si problème(s)

INFO COMMISSION ARBITRE

RAPPEL ORDRE ARBITRAGE

Article 49.3 et 49.4 des R.G du D.I.F

- Une équipe ne peut refuser de jouer en prétextant l'absence de l'arbitre officiel désigné. Un tirage au sort désignera l'arbitre qui officiera en lieu et place du défaillant selon les priorités suivantes :
- 1) Arbitres officiels présents sur le terrain et n'appartenant à aucun des 2 clubs en présence.
 - 2) Arbitres officiels présents sur le terrain et appartenant aux clubs en présence.
 - 3) Dirigeants des deux clubs agréés par le District.
 - 4) Dirigeant ou joueur des clubs en présence.

L'arbitre désigné par tirage au sort a les mêmes droits et les mêmes devoirs que l'arbitre officiellement désigné.



INFO COMMISSION ARBITRE

- Encourager les clubs à la formation des arbitres et en particulier chez les jeunes
- Information auprès de la commission des arbitres du D.I.F



MERCI DE VOTRE

ATTENTION

ET

BONNE SAISON